

Genève, le 5 octobre 2009

Monsieur Charles BEER
Conseiller d'Etat en charge du
département de l'instruction publique
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3925
1211 Genève 3

Changements à la direction du service médico-pédagogique (SMP) et fonctionnement de l'enseignement spécialisé

Monsieur le conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Monsieur Jean-Paul Biffiger, directeur-adjoint du SMP, a annoncé le 2 mars 2009 sa volonté de prendre une retraite anticipée au 1^{er} septembre 2009. Un appel d'offre (annexe 1) pour le remplacer a été lancé le 12 mai 2009, avec entrée en fonction prévue le 15 août 2009. La rentrée scolaire s'est déroulée sans aucune nouvelle à ce sujet (aucune communication n'a été faite au personnel de l'enseignement spécialisé). Ce n'est que le 14 septembre 2009 qu'un courrier électronique signé par le directeur du SMP, Monsieur Stephan Eliez, a été adressé aux collaboratrices et collaborateurs du SMP (annexe 2). Ce message annonçant la désignation de Madame Carola Vincent Gatti en remplacement de M. Biffiger, avec entrée en fonction au 1^{er} octobre 2009, s'est toutefois révélé problématique pour deux raisons majeures :

- 1) La majorité du personnel a été omise dans les destinataires ; les enseignant-e-s spécialisé-e-s des regroupements ne l'ont pas reçu (même si cet oubli a été réparé ensuite), ni celles et ceux des centres médico-pédagogique, idem pour les éducatrices et éducateurs sociaux – sans parler du corps enseignant ordinaire qui n'a été informé de rien ; même la direction générale de l'enseignement primaire a fait savoir récemment qu'elle n'était pas au courant que le poste de M. Biffiger avait été repourvu.
- 2) Les quelques personnes qui ont reçu le message initial du directeur du SMP ont appris incidemment que Monsieur Maurice Dandelot allait vraisemblablement occuper un poste à la direction du SMP. La formulation retenue pour annoncer cette réorganisation au sein de la direction du SMP (« *un réaménagement des responsabilités du poste de M. Biffiger sur M. Dandelot et Mme Vincent Gatti* »), laissait quelque peu à désirer mais peu de doutes sur la réalité de cette nouveauté.

C'est avant tout la manière dont ces changements interviennent, en mettant les acteurs devant le fait accompli, qui dérange. La création d'un poste de cadre supérieur supplémentaire à la direction du SMP n'a été ni discutée ni même évoquée et ne nous semble pas justifiée dans le contexte actuel. A l'heure où la réorganisation de l'enseignement spécialisé est censée être débattue, où aucun changement n'a été validé, où aucune mesure visant à soulager le personnel n'est entrée en vigueur et où la concertation est réduite à sa plus simple expression, l'association professionnelle et syndicale ne peut pas cautionner cette décision qui, une fois de plus, occasionne un renforcement de la hiérarchie au détriment de la base.

Nous vous rappelons que la SPG n'a eu de cesse de demander que la réorganisation de l'enseignement spécialisé se fasse en parallèle à celui de l'enseignement ordinaire. Or, non seulement les travaux ont piétiné entre 2005 et 2008 mais il sont aujourd'hui plus ralentis que jamais par le non respect de votre département des règles élémentaires de la concertation qui, à ce rythme, sera bientôt inexistante. Nous vous rappelons qu'une Assemblée du personnel, convoquée par les syndicats (SIT, SSP et SPG) et réunie le 15 septembre 2009, a adopté à l'unanimité une prise de position (annexe 3) vous demandant notamment de prévoir la mise sur pied d'une commission ad hoc afin de pouvoir traiter avec les partenaires concernés du fonctionnement de l'enseignement spécialisé et des changements à venir qui regardent directement les employé-e-s. Le 21 septembre 2009, vous avez rencontré le comité de la SPG et ce dernier n'a pas manqué, parmi les nombreux points à l'ordre du jour de cette séance prévue de longue date, d'inscrire les revendications de cette Assemblée du personnel en premier. La prise de position a ainsi été commentée en direct et les revendications dûment explicitées. A ce jour, nous n'avons toutefois reçu aucun retour, aucun projet de mandat de la commission souhaitée, ni aucune date pour une séance de consultation réunissant les partenaires.

Nous sommes au regret de constater que nos requêtes diverses visant à améliorer le système et à rendre plus efficaces l'enseignement et l'éducation des élèves de l'enseignement spécialisé ne sont pour la plupart pas honorées. Concrètement, cela signifie que les relations entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé restent approximatives, que les rôles des un-e-s et des autres sont toujours aussi flous, que les inspectrices et inspecteurs sont davantage débordé-e-s et que, en conséquence, de plus en plus de tâches et responsabilités (cf. exemple donné en annexe 4) retombent sur les enseignant-e-s et les éducatrices et éducateurs spécialisé-e-s.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez, nous l'espérons, qu'il n'est pas dans notre intention de commenter, critiquer et d'élaborer des propositions par rapport au « *projet de rapport final du fonctionnement de l'enseignement spécialisé* » si son contenu n'est déjà plus d'actualité, si les processus décisionnels ne sont pas clarifiés et respectueux des partenaires, et si les délais demeurent soit non tenus, soit inconnus.

Nous vous remercions de votre compréhension. Dans l'attente de réponses de votre part sur les différents aspects que nous avons soulevés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller d'Etat, cher Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.



Olivier Baud

Copie (version électronique) : à MM. Stephan Eliez, Jean-Paul Biffiger, Maurice Dandelot et Mme Carola Vincent Gatti

aux syndicats SIT et SSP

- Annexes ment. (Nos 1 à 4, en pp. 3, 4, 5 et 6)

DESCRIPTION DU POSTE



Département de l'instruction publique
Service médico-pédagogique

Directeur adjoint du SMP (responsable de l'enseignement spécialisé) à 100%
2.10.304 cl. max. 25

Rattaché à l'Office de la Jeunesse, le Service Médico-Pédagogique (SMP) recherche son directeur/trice adjoint-e, responsable de l'enseignement spécialisé, dans un environnement en mutation. Le SMP est constitué de 11 centres de consultation de pédopsychiatrie, de 41 centres médico-pédagogiques et de 21 regroupements spécialisés permettant d'accueillir des enfants qui ont des difficultés à suivre une scolarité ordinaire. Le titulaire du poste dirige l'enseignement spécialisé assisté par les inspectrices et inspecteurs de l'enseignement spécialisé et assure un lien permanent avec l'enseignement primaire et secondaire. Il est le garant des orientations pédagogiques, de la coordination de l'affectation des élèves et est responsable de l'affectation du personnel enseignant, du choix des locaux, des moyens pédagogiques et informatiques liés à l'enseignement spécialisé, du budget y relatif. Il assure le mandat de surveillance des institutions privées subventionnées et il représente le SMP dans les instances inter cantonales et fédérales qui traitent d'enseignement spécialisé. Le/la candidat-e aura à relever les défis que constituent l'adaptation de l'enseignement spécialisé à la nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés et au nouveau concept cantonal de pédagogie spécialisée. Il aura également pour mission de mettre en place la nouvelle organisation de l'enseignement spécialisée en fonction des résultats du mandat y relatif. La description des responsabilités décrites ci-dessous est susceptible d'évolutions.

Formation :

Formation en enseignement spécialisé, préférablement complétée par une formation universitaire ou de niveau équivalent Formation à la conduite de projets

Connaissances spécifiques :

Expérience dans le domaine de la pédagogie spécialisée Expérience d'encadrement et de pilotage d'équipes, compétences de gestion avérées Parfaite maîtrise de la langue française et de rédaction. Capacité à définir des priorité et à prendre des décisions, à évaluer les conséquences organisationnelles et financières des décisions prises. Expérience en conduite de projets.

Compétences particulières caractérisant le poste :

Connaissance approfondie de tous les aspects de l'enseignement spécialisé genevois et du fonctionnement des instances cantonales.

Lieu de travail:

Jonction

Entrée en fonction : 15/08/2009

Délai d'inscription : 26.05.2009

Adresser votre offre à :

Pr Stephan Eliez

Service médico-pédagogique

Rue David Dufour 1

Case postale 50

1211 Genève 8

Annonce parue le : 12.05.2009

Annexe no 2

From: [Eliez Stephan \(DIP\)](#)
Sent: Monday, September 14, 2009 12:05 PM
Subject: Succession de M. Jean-Paul Biffiger

Cher-ère-s collègues, Cher-ère-s collaborateur-trice-s,

La procédure de succession de M. Jean-Paul Biffiger, responsable de l'Enseignement spécialisé, a conduit à la nomination de Mme Carola Vincent-Gatti.

Nous avons eu la chance d'avoir deux candidat-e-s de grande qualité et réunissant les compétences nécessaires. Je remercie les candidat-e-s pour leur engagement professionnel et intellectuel lors de la procédure de sélection. Face à des dossiers également convaincants, nous avons souhaité soutenir la candidature féminine.

L'entrée en fonction de Mme Vincent Gatti est prévue pour le 1^{er} octobre. Elle sera accompagnée par M. Biffiger jusqu'à fin-novembre pour permettre une transmission des dossiers en cours. Elle travaillera en étroite collaboration avec M. Maurice Dandelot dans la mise en place de la future structure de l'enseignement spécialisé. Le déploiement de cette structure au cours de l'année scolaire 2009-2010 conduira à un réaménagement des responsabilités du poste de M. Biffiger sur M. Dandelot et Mme Vincent Gatti.

Je suis convaincu que l'enseignement spécialisé se dote ainsi d'une direction particulièrement bien équipée pour faire face à une transition importante. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des rencontres et décisions importantes qui échelonneront ce processus.

Dans l'intervalle, je vous remercie des efforts que vous avez déployés pour que cette rentrée soit réussie et permette de donner satisfaction aux élèves ou aux patients dont nous avons la charge, et vous adresse mes meilleures salutations.

Pr Stephan Eliez

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Prise de position de ***L'Assemblée du personnel***

Après avoir

- pris connaissance du résumé du projet de rapport final sur le fonctionnement de l'enseignement spécialisé (DIP-évaluanda, 22 juillet 2009, pp. 4 à 8) ;
- mesuré l'avancée des travaux et les réponses obtenues par rapport aux revendications et requêtes précédemment exprimées ;
- écouté les diverses présentations, informations et explications des représentant-e-s des associations professionnelles et syndicales,

L'Assemblée du personnel, réunie le mardi 15 septembre 2009, se prononce de la manière suivante :

Elle soutient le scénario visant à créer un Office médico-pédagogique en remplacement de l'actuel service médico-pédagogique et prend acte de la reconnaissance de la spécificité de l'enseignement spécialisé et de l'approche interdisciplinaire. Elle attend de la part du département de l'instruction publique (DIP) des garanties fortes en ce sens ;

Elle constate que les délais ne sont pratiquement jamais respectés et demande en conséquence l'établissement d'un calendrier réaliste, négocié ;

Elle observe que les 14 recommandations du projet de rapport final sont sujettes à diverses interprétations, que les ressources ne sont ni définies, ni chiffrées et que les modalités de mise en oeuvre demeurent floues ;

Elle demande donc que la concertation puisse enfin se mettre en place de manière satisfaisante et que les principaux partenaires, directement concernés, soient réunis sans délai et régulièrement afin de débattre des options envisagées, en amont des rapports et des réunions plénières ;

Elle demande en outre au DIP la création d'une instance de concertation paritaire et pérenne de l'enseignement spécialisé (commission officielle) ;

Elle exige que jusqu'à la mise en place effective d'un nouveau fonctionnement, une commission paritaire transitoire soit immédiatement créée pour discuter et négocier tout ce qui a trait à l'analyse de la faisabilité des changements envisagés, aux moyens nécessaires, aux cahiers des charges des personnels et aux objets qui touchent aux conditions de travail générales des collaborateurs du SMP et de l'enseignement spécialisé, etc. ; un projet de mandat de cette commission est attendu avant la fin septembre.

Prise de position adoptée à l'UNANIMITÉ

Assemblée du personnel de l'enseignement spécialisé

Société pédagogique genevoise (SPG) – Syndicat des services publics (SSP/Vpod) – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) – Groupe des pétitionnaires du SMP

Annexe no 4

De: Ferré Blandin Sonia (DIP)

Date: lun. 05.10.2009 11:47

À: Enseignant-e-s des regroupements de classes spécialisées

Cc: Bochet Marie-Claire (DIP); Chomety Claude (DIP); Hahn Martine (DIP); Monnin Jean-François (DIP); Puccioni Nelda (DIP); Biffiger Jean-Paul (DIP)

Objet : transports élèves

Message de la part de M. Biffiger:

Bonjour à tous,

Ce mail pour rappeler à tous les enseignants des regroupements spécialisés que:

- vous êtes les seuls responsables des transports élèves (l'organisation de ces transports vous revient directement),
- vous ne pouvez en aucun cas déléguer cette tâche à des tiers (directeurs d'établissement ou secrétaires d'inspecteurs),
- il ne doit y avoir aucun intermédiaire entre vous et Mme Emilia BANTONE.

Merci d'avance de votre collaboration.

Avec mes salutations les meilleures.

Jean Paul Biffiger.

Sonia Ferré Blandin

SERVICE MEDICO-PEDAGOGIQUE

Secrétariat - direction de l'enseignement spécialisé

Rue David Dufour 1

Case postale 50

1211 Genève 8

Tél. 022 388 67 51

Fax 022 388 67 69

sonia.ferre-blandin@etat.ge.ch